

Zoom sur...

La cartographie des épandages

Chaque année, 310 000 ha reçoivent des amendements organiques dans les départements du Nord, Pas de Calais et de la Somme (soit environ 24% de la SAU). Les effluents agricoles représentent la majeure partie de ces épandages.

SYCLOE (SYstème de Connaissance et de LOcalisation des Epandages) mis en place sur le Bassin Artois Picardie vise à intégrer progressivement à l'échelle parcellaire les plans d'épandage des effluents urbains, industriels et agricoles. Ces données permettront à moyen terme de disposer d'une vision globale de la répartition spatiale des épandages sur notre territoire. Une approche plus fine pourra également être réalisée à différentes échelles (petite région, SAGE, périmètre de protection de captage, commune, ...).



- **SYCLOE : un outil opérationnel de centralisation des épandages**
- **Zones vulnérables : encore du nouveau**
- **En cours : une expertise scientifique sur les impacts de l'épandage des effluents organiques**

Contactez-nous

Nord

Tél. 03 20 88 67 30

Fax 03 20 88 67 19

satege@agriculture-npdc.fr

Pas-de-Calais

Tél. 03 21 60 57 60

Fax 03 21 60 57 66

satege@agriculture-npdc.fr

Somme

Tél. 03 22 33 69 00

Fax 03 22 33 69 29

satege@somme.chambagri.fr

SYCLOE : un outil opérationnel de centralisation

En fonction depuis 2012, SYCLOE est un système d'information qui centralise les données concernant l'épandage d'effluents organiques sur le Bassin Artois-Picardie (boues urbaines, effluents industriels, effluents d'élevage...). Cette base de données intègre une partie cartographique qui permet de consulter la localisation des épandages à l'échelle de la parcelle agricole. C'est le premier outil développé en France pour les besoins des services de l'Etat et des organismes indépendants que sont les SATEGE. Il est développé et administré par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Les SATEGE sont chargés d'intégrer et d'exploiter les données au quotidien.

Pour une meilleure gestion des épandages

Les objectifs de SYCLOE sont de centraliser les données concernant les épandages pour permettre aux utilisateurs de l'outil d'avoir une vue la plus exhaustive possible de l'épandage au niveau du bassin.

- **Une vision globale et une meilleure traçabilité de la filière d'épandage.** Par la centralisation et la précision des données, SYCLOE permet de générer des synthèses sur la filière des épandages à différentes échelles géographiques (bassin, masses d'eau, SAGE, département, commune...) et tout au long de la filière (de la production de l'effluent jusqu'à l'épandage au champ). Cette approche territoriale permettra d'évaluer les points forts ou les points faibles de la filière d'épandage et d'orienter les politiques sur la valorisation des effluents en agriculture.

- **Une meilleure expertise des épandages.** SYCLOE permet aux SATEGE et services de l'état d'affiner leur expertise. Il les aidera par exemple lors d'émission d'avis sur la pertinence d'un dossier d'épandage d'un point de vue agronomique et environnemental.

- **Une vérification du respect de la réglementation des épandages.** SYCLOE sera ouvert au cours du premier trimestre aux administrations compétentes dans le domaine des épandages (DDTM, DDPP ou DREAL)*. Il leur permettra, de vérifier le respect de la réglementation de manière plus aisée sur des points tels que :

- les flux en éléments traces métalliques apportés sur les sols par les boues,
- les superpositions de plans d'épandage...

- **Un conseil agricole plus efficace.** Grâce à la centralisation des données relatives aux caractéristiques des produits organiques, les SATEGE pourront mieux conseiller les agriculteurs et les prestataires en matière d'épandage et de fertilisation organique.

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations,
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les données intégrées dans SYCLOE sont des données déjà disponibles par l'administration (plans d'épandage instruits ou en cours d'instruction et bilans annuels des épandages des boues urbaines et des effluents industriels). Elles restent la propriété de l'administration qui elle seule peut autoriser la diffusion de données nominatives.

Une convention permet cependant la diffusion de données agglomérées au grand public.

Des applications concrètes

■ Evaluer la qualité des filières d'épandage

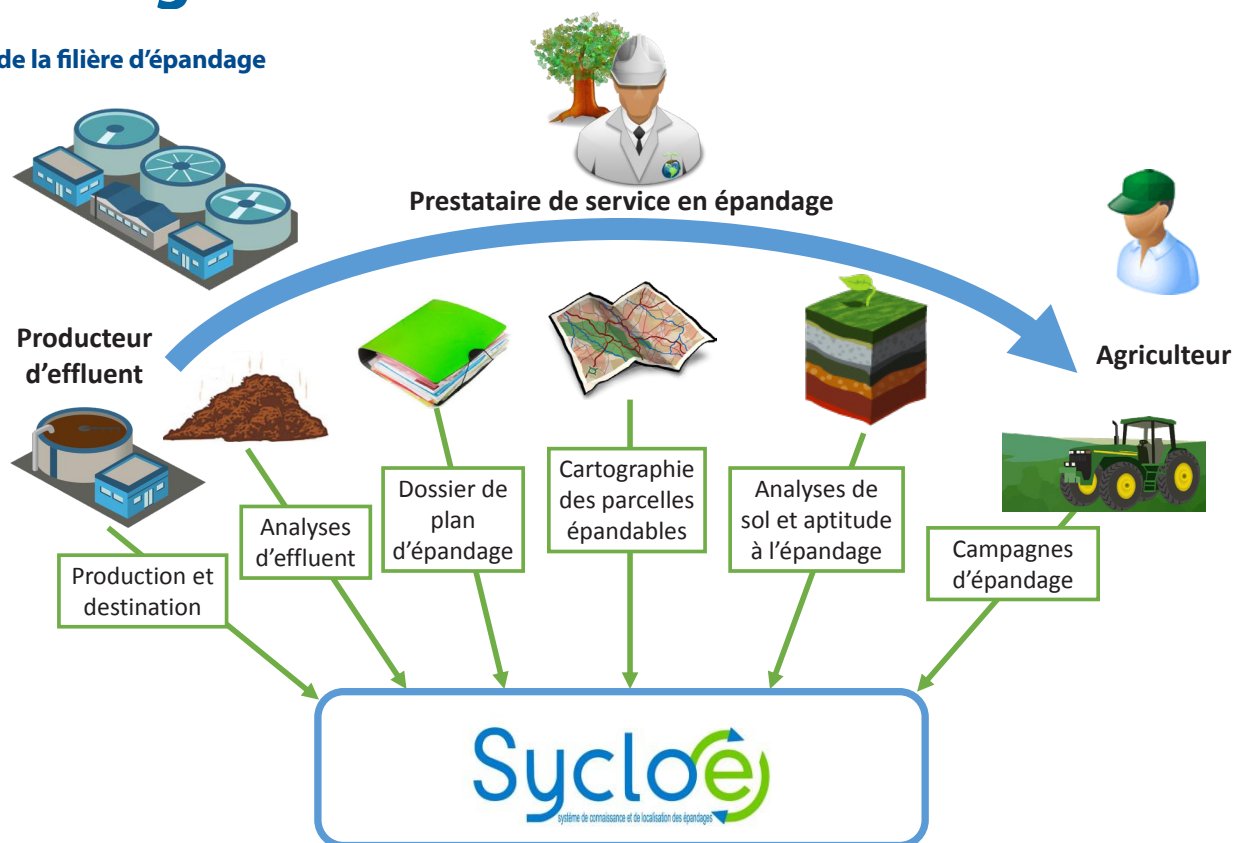
Une des principales missions des SATEGE est de suivre les différentes étapes de la filière de valorisation organique allant de la production de l'effluent jusqu'à l'épandage en agriculture.

SYCLOE permet de centraliser les différentes données de toutes ces étapes. La précision et le traitement statistique des données permettent d'évaluer finement les filières d'épandage. Cela permet, par exemple, de situer la qualité d'un effluent en matière de micropolluants par rapport aux autres effluents de même type et vis à vis des seuils réglementaires.

SYCLOE permet aussi d'identifier plus rapidement et plus facilement les points à améliorer sur les filières d'épandage afin de concentrer les efforts sur les filières les plus problématiques (capacité de stockage insuffisante, souci de qualité de l'effluent récurrent...).

des épandages

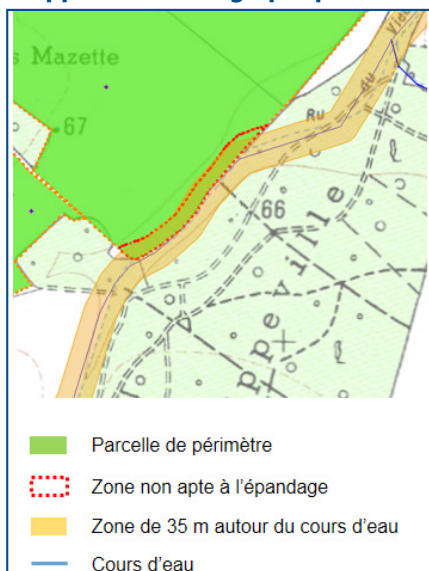
Traçabilité de la filière d'épandage



■ Gérer les problématiques environnementales

En plus des données d'épandage, SYCLOE contient des informations relatives à l'environnement comme les périmètres de protection de captage d'eau potable, les cours d'eau, les zones vulnérables.... Dans ces zones des restrictions particulières peuvent exister comme l'interdiction ou la limitation des épandages. Grâce à SYCLOE, la vérification de ces règles peut se réaliser rapidement.

Exemple d'application cartographique de SYCLOE



Vérification du respect des distances d'épandage vis à vis des cours d'eau.

Des plans d'épandage déjà intégrés

Les SATEGE du Nord-Pas de Calais et de la Somme ont déjà intégré dans SYCLOE des plans d'épandage urbains, industriels et agricoles (voir tableau ci-joint).

L'objectif d'ici fin 2014 est d'intégrer 100 % des plans d'épandage de boues urbaines et d'effluents industriels et de poursuivre l'intégration des plans d'épandage d'effluents d'élevage. Cet outil sera plus efficace et pertinent lorsque toutes les filières d'épandage seront intégrées.

Etat des lieux des intégrations de plans d'épandage

Plans d'épandage	Nombre		Surface (ha)
	Intégré	Objectif	
Urbain	58 (23 %)	249	13 630
Industriel	4 (6 %)	63	3 565
Agricole	123 (25 %)	500 *	25 752
TOTAL	185		42 947

*Objectif : intégrer les 500 plus gros élevages du Bassin d'ici fin 2014

Zones vulnérables : encore du nouveau

Chaque parution du bulletin est pour nous l'occasion de vous informer sur les évolutions réglementaires dans les zones vulnérables. Les 5^{èmes} programmes d'actions régionaux sont actuellement en cours de discussion et devraient être publiés au cours de l'année 2014. Ces textes s'appuieront sur les 4^{èmes} programmes d'actions actuellement en vigueur mais également sur les deux derniers textes nationaux qui fixent le cadre minimum pour ces textes régionaux :

- L'arrêté du 19 décembre 2011 fixe en particulier les règles concernant le calendrier d'épandage, les limitations de doses d'apport des matières organiques,

Attention, en cette période de l'année n'oubliez pas de réaliser :

- vos reliquats azotés (un reliquat obligatoire sur l'une de vos 3 principales cultures exploitées en zones vulnérables),
- votre plan prévisionnel de fertilisation azotée à la parcelle.

- L'arrêté du 23 octobre 2013 complète quant à lui ces mesures et porte sur les modalités d'épandage, les règles de couverture des sols, et les obligations de stockage des effluents d'élevage.



ACTUALITÉS ET CONTACTS

En cours : une expertise scientifique sur les impacts de l'épandage des effluents organiques

Les pouvoirs publics se trouvent aujourd'hui confrontés à de multiples questions sur l'évaluation des bénéfices et des risques associés à l'utilisation des matières fertilisantes (composts d'ordures ménagères, boues de station d'épuration, effluents industriels, effluents d'élevage...). Dans ce contexte et en vue d'améliorer leurs connaissances, le ministère de l'Agriculture et

le ministère de l'Ecologie ont demandé au CNRS, à l'INRA et à l'IRSTEA*, de conduire une expertise scientifique collective sur les impacts agronomiques, environnementaux et socio-économiques de la valorisation de ces matières fertilisantes sur les sols à usages agricoles ou forestiers.

Cette expertise pourra contribuer à faire évoluer les critères d'évaluation pour autoriser ou non la mise sur le marché et l'épandage de ces matières. Elle a également pour objectif de produire des éléments exploitables pour permettre aux autorités françaises d'être force de proposition dans le cadre des réflexions européennes actuelles sur l'évolution de la réglementation qui encadre les matières fertilisantes.

Cette expertise rassemble une trentaine d'experts français et étrangers d'origines institutionnelles diverses et représentatifs d'un large éventail de disciplines : agronomie, droit, microbiologie, économie, chimie...

Un colloque de restitution de cette expertise est prévu cet été.

*IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture



Chambre d'agriculture
de région du Nord-Pas de Calais

140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 LILLE CEDEX

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

Satege
service d'assistance technique à la gestion des épandages

Chambre d'agriculture
de la Somme

19 rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS CEDEX 3